



## **Entraide et Solidarité AF 447**

Maison des Associations, BAL 91

22 rue Deparcieux 75014 Paris

Tél. : +33 6 10 88 31 82

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Déclaration Préfecture de Police : W751201624

Décret J.O. : JUSA0926996A

Courriel : [Entraide@asso-af447.fr](mailto:Entraide@asso-af447.fr) - Site Web : [www.asso-af447.fr](http://www.asso-af447.fr)

Président : Robert Soulas

# Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Entraide & Solidarité AF447 du 22 septembre 2012

L'assemblée Générale ordinaire s'est tenue à Paris dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement au siège de la Maison des Associations au 22 de la rue Deparcieux.

Participations : 50 adhérents. Les procurations enregistrées sont au nombre de 20.

Cette Assemblée Générale a été précédée, d'une information à caractère juridique et pénal avec les avocats représentant les 4 cabinets du collectif de l'Association, conformément au programme établi.

L'Assemblée Générale a pu valablement délibérer et la séance a été ouverte à 14h00 avec la désignation comme secrétaire de Danièle Lamy et de Robert Soulas comme président.

## **1 – Ouverture de la séance :**

Robert SOULAS, président de l'association, remercie les adhérents présents, puis ouvre la séance. Il émet le souhait, qu'au-delà de l'aspect réglementaire, cette assemblée soit un moment d'échange et de convivialité.

### **1.1 – Exposé du collectif d'avocats**

La parole a ensuite été donnée à Me Jakubowicz, porte-parole du collectif, pour rapporter les avancées du dossier pénal.

Me Jakubowicz rappelle tout d'abord le rôle de la procédure pénale : établir la vérité judiciaire (causes de l'accident) et sanctionner les responsabilités induites.

Les sanctions peuvent aussi bien s'appliquer aux personnes physiques qu'aux personnes « morales », c'est-à-dire les représentants des entreprises ou des organismes concernés.

Me Jakubowicz précise que les peines de prison sont rares dans le cas d'accidents collectifs et qu'elles ne doivent pas représenter à tout prix une finalité.

Il rappelle le rôle prépondérant de l'Association dans la décision du déclenchement de la 4<sup>ème</sup> phase de recherches en mer, recherches couronnées de succès avec la découverte de l'épave après seulement 4 jours d'investigation.

Egalement, il a une nouvelle fois souligné que les mises en examen d'Airbus et d'Air France par les juges Zimmerman et Daurelle sont antérieures à la récupération et à l'exploitation des enregistreurs (« boîtes noires »).

Le collectif d'avocats souligne la forte probabilité que les juges délivrent une ordonnance de renvoi vers un procès plutôt qu'un non-lieu mais émet des doutes sur une éventuelle extension de la liste des « mises en examen »

Aussi, il semblerait que l'attitude de l'EASA, pourtant si décriée par les juges, ne puisse conduire à la mise en examen de cette autorité. Devant les objections de certains participants

sur ce sujet, Me Jakubowicz précise la nécessité de ne pas trop se « disperser » dans nos objectifs et d'avoir un dossier très solide avant d'étendre nos accusations. Il est cependant très probable que ce sujet sera à nouveau discuté dans les prochains mois.

Il a été rappelé que les travaux des experts judiciaires ont été concrétisés par deux rapports : Le rapport médical, apaisant, a souligné que les passagers n'ont vraisemblablement pas perçu la situation de détresse de l'avion et que la souffrance des passagers n'a pu être qu'extrêmement brève.

Le rapport technique est très proche de celui de juillet 2011 et des préoccupations que nous avons émises précédemment.

Il a été précisé que ces deux rapports n'ont toujours pas été versés au dossier judiciaire en raison de la traduction en langue anglaise pour les parties civiles étrangères. Ils seront donc disponibles pour les parties civiles dans « quelques semaines ».

Dès la mise à disposition du rapport technique final, un délai de trois mois sera vraisemblablement accordé aux parties civiles pour émettre des observations, des demandes de compléments d'expertise, voire des contre-expertises. Ces demandes seront à la discrétion des juges et pourront être éventuellement refusées. Une procédure d'appel est alors disponible avec la « chambre de l'instruction ».

Il est très probable que le terme de l'instruction ne sera pas prononcé avant 12 à 18 mois.

Un procès de cette ampleur, représentera un événement majeur, et son organisation sera incontestablement difficile à Paris intra-muros en raison des faibles capacités des salles. Cette organisation prendra également plusieurs mois. La durée prévisible de ce procès sera de 3 à 6 mois, avec des audiences programmées de 5 à 6 heures, non quotidiennes.

Me Jakubowicz rappelle que la présence physique des familles de victimes au procès est indispensable afin que ce procès ne soit pas « déshumanisé » comme celui du Concorde (très peu de parties civiles). Cette présence rend le rôle de la défense plus difficile et apporte une nécessaire humanité dans des débats trop souvent techniques.

Questions posées :

- Qui sont les personnes morales représentantes des sociétés ou autorités mises en examen ? Est-ce les représentants en exercice au jour de l'accident ou ceux en exercice durant le procès ?  
Les mis en examen seront représentés par les dirigeants en exercice durant le procès. Les anciens dirigeants peuvent être appelés à témoigner.
- Quel « poids » représente le dossier judiciaire dans un procès d'accident aérien ? La participation à quelques audiences du procès Concorde a montré la remise en cause permanente de ce dossier par les parties (procureur, mis en examen et parties civiles), et Robert Soulas a exprimé le terme de « dé-tricotage ».  
Le dossier judiciaire représente le socle du procès. Il est discuté et discutable mais il est primordial qu'il soit bien « ficelé ». Me Jakubowicz souligne le caractère essentiellement verbal des échanges du procès pour induire la conviction des magistrats.

## **1.2 – Prise de paroles de représentants d'autres associations de famille de victimes d'accident aériens.**

Les représentants de ces associations, amicalement invités, nous ont brièvement fait part de leurs expériences respectives, des problèmes qu'ils ont rencontrés ou malheureusement toujours d'actualité pour certains. Ce sont donc exprimé :

- Monsieur Claude Fouchard pour l'association des familles de victimes de l'accident de Charm El Cheikh en Egypte le 4 janvier 2004, vol 604 de la compagnie Flash Airlines.

- Monsieur Alvaron Rendon pour l'association ECHO des familles de victimes de l'accident du Mont Saint Odile près de Starsbourg le 20 janvier 1992, vol 148d' Air Inter.
- Monsieur David Bembaron pour l'association des familles de victimes de l'accident de Phuket en Thaïlande le 16 septembre 2007, vol 269 de la compagnie One Two Go Airlines.

### **1.3 – Exposé de Laurent Lamy**

Laurent Lamy a brièvement remercié nos conseillers techniques pour leur aide désintéressée et a récapitulé les différentes actions de la cellule technique durant l'année écoulée.

### **1.4 – Compte-rendu de lecture du rapport final du BEA**

Cette présentation a été réalisée par Robert Soulas. Par souci d'objectivité et pour éviter toute interprétation, cet exposé a transcrit les écrits les plus significatifs du BEA autour de 3 thèmes principaux :

- les faits établis de l'enquête,
- les causes de l'accident,
- les facteurs explicatifs des évènements.

La dernière partie de l'exposé, intitulée « Constatations, contestations et interrogations » a permis d'ouvrir un dialogue, dialogue durant lequel les difficultés qu'ont rencontrées les pilotes dans un environnement technique défectueux ont été mises en exergue. Cet exposé est disponible sur le site en page privée.

Les échanges ont été clos à 13h.

Des conversations individualisées avec les avocats et entre familles de victimes se sont poursuivies de façon conviviale pendant le déjeuner.

## **2 - 14h. 00 : Réunion de l'Assemblée Générale ordinaire :**

### **2.1 - Rapports**

L'Assemblée Générale a débuté avec la lecture du rapport moral de l'Association par le Président. Ce rapport pour l'année 2011-2012, a été soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Philippe Linguet, trésorier, a ensuite présenté le rapport financier de l'exercice 2010-2011 : rapport adopté à l'unanimité.

Philippe a enfin présenté le budget prévisionnel de l'exercice 2012-2013 avec la proposition de maintenir la cotisation des adhérents à 15 EUR. Ce budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité.

### **2.2 Election du Conseil d'Administration**

Administrateurs ne se représentant pas :

- Madame Corinne Soulas
- Madame Ophélie Toulliou
- Monsieur Hilmi Zerelli

Administrateurs candidats :

- Madame Claude Declerck
- Monsieur Stéphane Declerck
- Madame Sylvie Delerablée
- Madame Françoise Fouquet
- Madame Danièle Lamy
- Monsieur Laurent Lamy
- Monsieur Philippe Linguet
- Madame Farida Salemkour
- Monsieur Robert Soulas
- Madame Samira Zerkane

Les adhérents présents ou représentés ont élu les candidats au Conseil d'Administration (CA) à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs se sont ensuite réunis pour élire le Bureau de l'Association. A l'issue de ce premier Conseil d'Administration, ont été élus :

- Président : Monsieur Robert Soulas
- Vice-Présidente : Madame Danièle Lamy
- Secrétaire : Madame Sylvie Delerablée
- Secrétaire adjointe : Madame Samira Zerkane
- Trésorier : Monsieur Philippe Linguet
- Trésorier adjoint : Monsieur Stéphane Declerck

Les administrateurs remercient les adhérents pour leur confiance.

Tous les résultats des délibérations et des élections sont consignés dans le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association. Ce document est disponible sur le site.

Robert SOULAS  
Président

Sylvie Delerablée  
Secrétaire